

Direction des Etudes
et de la Vie Etudiante

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance n° 67 du 7 décembre 2018, 14 h 00

IUT – Salle du Conseil 022 – Aix-en-Provence

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 10 janvier 2019

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Nathalie BONNARDEL, Philippe CASSUTO, Nathalie FABBES-COSTES (pouvoir), Marcel PASQUINELLI, Corinne TARDIEU, Chantal TARDIF, Jean-Michel VITON (pouvoir)

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

William BENESSIANO (pouvoir), Christophe BUFFAT (pouvoir), Denis COLLOMP, François DEVRED (pouvoir), Mohammed KOUBITI (pouvoir), Eric VALERIO.

Collège des Usagers :

Nadjma ATTOUMANI (pouvoir), Lyes BELHADJ (pouvoir), Kane MARLIN, Pierre MARTIN, Anaïs MATHIAS, Agathe MESTRALLET, Clara MOLHO, Lucas SCHNEIDER (pouvoir), Sophie TESSIER.

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE, Nadège GUILLEM (pouvoir).

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Serge BARD, Cheffia NATOURI (pouvoir), Martine RENAUD.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Effectif présent ou représenté : 27

PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : Pierre RICHTER.

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Laurence AMERICI, Caroline BULGARELLI, Pascal CARLIER, Michel CARETTE, Nathalie PARQUIER, Idoya DE PONCINS, Bertrand DEVOUARD, Madeleine DUFLOT, Marc GEORGELIN, Pierre GRANIER, Hervé JUVENAL, Odile MOLLARD, Lionel NICOD.

ORDRE DU JOUR :

I. Approbation de procès-verbal

- PV de la CFVU du 08/11/2018 (pour approbation)

II. Actualités

III. Présentation

- Bilan des Rendez-vous Santé, Bien-Etre 2018

IV. Formation / Pédagogie

- Maquettes 2018 : compléments et corrections (pour avis)
- Tarifs DAEU SONATE 2018/2019 (pour avis)
- Tarification VAE/VAP 2019/2020 (pour avis)
- Accès aux formations du 1^e cycle pour 2019/2020 :
 - o Capacités d'accueil (pour avis)
 - o Attendus et critères généraux d'appréciation des dossiers (pour délibération)
- Accès en master 1 – vague 2 et en master 2 pour 2019/2020 (pour avis) :
 - o Capacités d'accueil
 - o Modalités d'analyse des candidatures

- o Dates de campagnes de recrutement
- Reconnaissance de la nouvelle activité « Etudiants émissaires » catégorie bonus « Engagement étudiant » (pour délibération)

V. Vie étudiante

- Commissions CVEC de campus : correctif (pour délibération)
- Projets FSDIE (pour délibération)

VI. Questions diverses

A 14 h 10, le **VP Formation** accueille cinq élèves des lycées St Charles, Perrier, Jean Perrin et Diderot qui souhaitent s'exprimer devant les membres de la CFVU.

Suite à de nombreux échanges faisant suite aux interventions des cinq élèves, le VP Formation ouvre la séance à 15h.

I APPROBATION DE PROCES-VERBAL

PV de la CFVU du 8 novembre 2018

Sous réserve des ajustements demandés par **M. Belhadj** par courrier électronique sur le cadrage des commissions CVEC de campus, la CFVU approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2018.

II ACTUALITES

Le **VP Formation** expose les points d'actualité suivants :

1) Séminaire Bilan de SD-OF

Les retours sur le séminaire qui s'est déroulé le 28 novembre dernier sont positifs et une mise à jour du SD-OF sera très prochainement proposée.

2) Université Européenne CIVIS

AMU est impliquée dans un projet de création d'une université européenne, nommée CIVIS, avec comme partenaires, les universités d'Athènes, Bucarest, Madrid, Rome la Sapienza, Stockholm, Tübingen et l'université Libre de Bruxelles en réponse à un appel à projets européens en février 2019.

En vue de l'élaboration de ce projet, sept groupes de travail ont été constitués à AMU, dont deux plus particulièrement axés sur la formation et sur l'innovation pédagogique.

3) Soirée académique du 5 décembre 2018

Les palmes académiques ont été remises par le Président Berland lors de cette cérémonie officielle.

Le **VP Formation** félicite plus particulièrement des membres de la CFVU, **M. Collomp** qui a été promu commandeur, ainsi que **Mme Americi** et **M. Pasquinelli**, tous deux nommés au grade de chevalier.

4) Informations sur la PACES

Mme Tardieu explique que les contours de la réforme conduisant à la disparition de la première année commune des études de santé (PACES) sont encore flous, une mise en place pour la rentrée 2019 n'est donc plus à l'ordre du jour. Des interrogations portent encore notamment sur les contours de la future licence santé, ainsi que sur la transition entre les deux années pour les redoublants.

Le concours classant national de l'internat fait également l'objet d'une réforme.

5) Plateforme Seven-speaking

Mme Tardif indique que la plateforme est entrée en phase de tests suite à l'interconnexion avec les systèmes d'information d'AMU. Ces tests sont plutôt concluants, les quelques bugs détectés devraient très vite être résolus.

Des évolutions sont encore attendues, d'une part pour donner dès le mois de janvier 2019, la possibilité à tous, étudiant et personnel souhaitant se former, d'accéder à cette application, via son ENT AMU en utilisant ses identifiants et mot de passe actuels, et d'autre part pour faciliter la constitution de groupes, soit pour les enseignements, soit pour l'accompagnement à l'autoformation libre d'une langue.

6) Diffusion du teaser réalisé par l'association EMASSI

Pour conclure les actualités, un film réalisé par l'association EMASSI (Etudiants Marseillais Actifs dans la Société et dans la Solidarité Internationale) est présenté en CFVU. Cette vidéo résume les activités menées cet été au Vietnam, en Tanzanie, à Madagascar, au Pérou et en Inde par les volontaires de l'association suite à l'obtention d'un financement par le FSDIE.

III PRESENTATION

Bilan des Rendez-vous Santé, Bien-Etre 2018

Mme Duflot, coordinatrice de cet événement, présente le bilan des Rendez-vous Santé et Bien-Etre (RSBE) 2018 (voir annexe 1).

Les RSBE se sont déroulés du 20 septembre au 4 octobre 2018 sur les principaux sites universitaires autour d'un buffet équilibré sous forme de stands de sensibilisation. Des petits déjeuners ont également été organisés sur deux sites délocalisés, Montperrin à Aix-en-Provence et pour la première fois à Colbert à Marseille, afin de communiquer sur les manifestations qui se tenaient sur les campus voisins. Le retour des étudiants sur les RSBE a été très positif.

M. Pasquinelli signale avoir apprécié la manifestation qui s'est déroulée sur le site Colbert et demande si cela pourra être proposée sur les sites délocalisés.

Mme Delorge répond que ce serait un des objectifs à fixer pour les années à venir, mais souligne la complexité à mobiliser les partenaires sur de nombreux campus sur une période d'environ un mois. Le but serait effectivement de développer les RSBE sur les sites distants, par exemple un petit déjeuner pourrait être organisé sur le site de l'Etoile pour informer les étudiants des RSBE à l'IUT.

IV FORMATION / PEDAGOGIE

1) Maquettes 2018 : compléments et corrections

M. Juvenal présente les demandes de modifications concernant le master Droit social de la composante FDSP suite à l'obtention de la labellisation « Académie d'Excellence », master pour lequel un financement a été accordé dans le cadre de l'appel à projets Amidex (voir annexe 2).

Une UE Académie d'Excellence « Labjus », non créditée et non évaluée, constituée d'heures de conférences et d'heures relatives à l'accompagnement pratique et pédagogique, est ajoutée à chaque semestre du cursus.

Le VP formation précise que ces UE ne rentrent pas dans le calcul de la moyenne.

A la question de **M. Carette** sur le choix entre une UE non créditée et non valorisée ou un enseignement hors maquettes (EHM) pour un enseignement en présentiel, **Mme Alméras** répond que la FDSP souhaitait que ces UE obligatoires, donc suivies par tous les étudiants, fassent parties de la maquette dans la perspective de l'édition du supplément au diplôme où ces UE apparaîtraient.

A la demande de **Mme Tardif** sur le financement de ces UE, **Mme Almeras** répond que ces heures, effectivement financées par Amidex, peuvent être comptabilisées dans le service des enseignants ou en équivalence de service (EQS) ou en EHM.

M. Carette considère que ce sont soit des heures complémentaires directement financées par Amidex, soit des heures faisant partie du service de l'enseignant où la composante est alors remboursée par Amidex.

A l'interrogation de **M. Cassuto** sur la pérennité de ce financement, **le VP formation** répond qu'effectivement, la composante devra se charger de trouver le financement de ces UE supplémentaires lorsqu'elles ne seront plus payées par Amidex. Il abonde dans le sens de M. Carette concernant le paiement de ces heures.

Vote

La CFVU émet un avis favorable aux compléments et corrections du master Droit social de la FDSP présentés en annexe 2 au présent procès-verbal.

2) Tarifs DAEU SONATE 2018/2019

M. Carette rappelle tout d'abord que SONATE est le nom d'un projet national ANR/IDEFI porté par plusieurs universités en France qui consiste en un diplôme d'accès aux études universitaires à distance, construit de façon mutualisée par l'ensemble des partenaires. AMU propose, pour ce DAEU SONATE, le module « Métiers de la santé » et est également centre de recrutement.

Il présente ensuite les tarifs du DAEU SONATE à compter de l'année 2018/2019 (voir annexe 3).

Ces tarifs d'inscription ou de réinscription en cas d'échec sont homogènes pour toutes les universités partenaires. La possibilité est également donnée de s'inscrire à un ou plusieurs modules.

M. Cassuto se félicite de la mise en place de ce DAEU.

A la question de **Mme Tardieu** sur le nombre d'inscrits, **M. Carette** répond que les enseignements du DAEU ont débuté le 4 novembre dernier et plusieurs dizaines d'inscriptions ont été comptabilisées.

A la demande du **VP formation** concernant la fermeture du DAEU à l'IUT de Digne, **M. Carette** la confirme et l'explique par une organisation compliquée de ce diplôme en cours du soir et le faible effectif d'étudiants. Afin de compenser cette fermeture, il ajoute qu'un projet de mise en place d'un DAEU avec la municipalité et le territoire de Manosque est en réflexion pour une ouverture éventuelle en 2019/2020 et qu'il en existe déjà un sur Gap.

Vote

La CFVU émet un avis favorable aux tarifs du DAEU SONATE à compter de l'année 2018/2019 présentés en annexe 3 au présent procès-verbal.

3) Tarification VAE/VAP 2019/2020

M. Carette présente la tarification des frais de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et de la validation des acquis professionnels (VAP) à compter de l'année 2019/2020 (voir annexe 4).

Il rappelle tout d'abord avoir présenté au mois d'avril dernier l'évolution de la tarification de la VAE pour 2018/2019, ce qui explique la reconduction à l'identique de ces frais de VAE pour 2019/2020.

Concernant la VAP, il indique qu'un même travail d'évaluation des coûts a été réalisé en concertation avec la Direction du pilotage et du contrôle de gestion (DPCG) pour évaluer les coûts directs et ceux indirects associés à cette activité. Sur la base de 400 stagiaires par an, le calcul du coût complet donne un tarif de 290 euros, soit une augmentation de 90 euros par rapport au tarif initial, resté inchangé depuis de nombreuses années. Un comparatif a également été réalisé avec les tarifs appliqués dans d'autres universités qui se situent entre 150 et 400 euros.

Il précise que le tarif proposé de 290 euros correspond à la phase d'instruction de la demande et l'aide au montage du dossier pour les VAP au titre des dispenses ou aménagement de parcours, mais ne concerne pas les VAP dites d'« équivalence » gérées dans les commissions pédagogiques de composantes qui ne sont pas tarifées.

Vote

La CFVU émet un avis favorable à la tarification des frais de la VAE et de la VAP à compter de l'année 2019/2020 présentée en annexe 4 au présent procès-verbal.

4) Accès aux formations du 1^e cycle pour 2019/2020

Le VP formation demande tout d'abord aux représentants des composantes d'expliquer leur démarche conduisant aux capacités d'accueil de leurs formations de premier cycle proposées pour l'année 2019/2020 (voir annexe 5).

Mme Americi indique que pour ALLSH, les capacités d'accueil ont été soit maintenues dans la plupart des cas, soit augmentées lorsque c'était possible.

Des répartitions différentes des capacités ont été réalisées afin de donner aux lycéens une information la plus juste possible pour quelques formations. Ainsi, pour la licence Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales (LLCER) trilingue, les capacités sont proposées par groupe de langues, contrairement à l'année dernière. Un transfert de capacités s'est opéré entre la licence Langues Etrangères Appliquées (LEA) anglais - coréen et la licence LLCER trilingue afin de tenir compte du nombre de places limité pour le coréen.

De même, les capacités du portail Lettres - Arts du spectacle – Musicologie et du portail Sociologie – Philosophie – Sciences de l'éducation - Sciences du langage sont désormais déclinées par mention de licence (portail à capacités multiples), et plus de façon globale (portail à capacités unique).

Mme Mollard pour la FDSP, **M. Granier** pour la FEG et **M. Carlier** pour la FSS signalent que les capacités de l'année dernière ont été maintenues.

M. Georgelin informe la CFVU de la reconduction de capacités globales d'accueil en faculté des sciences, mais pour certains portails, elles ont été réajustées pour tenir compte du nombre réel d'étudiants qui s'inscrivent via l'application Parcoursup et de celui « hors Parcoursup » (redoublants et étrangers), qui a été sous-estimé en 2018.

A la demande de **M. Cassuto** concernant la présence d'un DU en fin du tableau de Sciences, **M. Georgelin** répond qu'il s'agit bien d'un diplôme sur Parcoursup qui sert à préparer l'examen du BTS Opticien-Lunetier.

M. Martin s'étonne de la capacité d'accueil de 160 pour le portail René Descartes alors que le nombre d'étudiants inscrits est de 175 à la date du 29 novembre 2018. **M. Georgelin** répond que cette capacité avait été fixée en considérant le nombre de 158 inscrits au 29 octobre dernier. Cette quinzaine d'étudiants inscrits depuis doivent correspondre à des réorientations issues de classes préparatoires. De façon générale, toutes les capacités ont été chiffrées à la dizaine supérieure par rapport au nombre d'inscrits à la date du 29 octobre 2018.

Le VP Formation indique que l'IMPGT reconduit ses capacités d'accueil.

M. Nicod explique que la stratégie globale de l'IUT en termes de recrutement ne change pas. Mais, en raison du nombre d'inscrits plus important que prévu parmi les candidats admis sur Parcoursup (20% de plus que la capacité d'accueil) et de la non prise en compte des étudiants « hors Parcoursup » (redoublants, internationaux et FC) dans les capacités de 2018, des ajustements ont été réalisés pour pallier à cet oubli.

De plus, une formation, le DUT Techniques de commercialisation, étant proposée désormais en contrat de professionnalisation, ne sera plus sur Parcoursup, mais sur Ecandidate.

Si le Rectorat débloque des moyens supplémentaires comme l'année dernière, il indique que les capacités seront augmentées.

Mme Tardieu indique que la capacité d'accueil proposée de 1 950 pour la PACES a été revue à la baisse afin de se rapprocher du nombre de 1 841 primo-entrants réellement inscrits.

A la demande d'explications de **Mme Molho** sur les chiffres de la PACES, **le VP formation** répond que 2 045 places ont été ouvertes pour 2018 et au total, 2 872 étudiants se sont inscrits comprenant entre autres, les redoublants, les étrangers et les 1 841 primo entrants.

A la question de **M. Martin** sur la possibilité de maintenir les 2 045 places comme l'année dernière, **Mme Tardieu** répond par la négative vu le nombre élevé de redoublants à l'issue de la première année et rappelle les 1 841 primo-entrants inscrits.

M. Collomp ajoute que la PACES est une formation où les renoncations sont nombreuses et malgré le rang élevé des derniers appelés dans les classements suite aux désistements importants, la capacité prévue a été loin d'être atteinte. Il ne faut également pas oublier la nouvelle réforme touchant les études de santé qui prévoit la disparition de la PACES et donc une période de transition sera à mettre en œuvre.

Mme Molho remarque que la capacité globale est maintenue en laissant plus de places pour les redoublants. **Le VP formation** le confirme.

Comme les étudiants, **M. Pasquinelli** a également l'impression que les capacités d'accueil en Sciences et pour la PACES sont en baisse, d'où l'importance de ces explications.

Pour POLYTECH, **Mme Mollard** signale une capacité d'accueil de 174 en hausse, contre 150 l'année dernière.

Mme Mestrallet s'étonne du nom de la composante sur le tableau concernant la PACES, sachant que la Faculté de médecine est devenue la Faculté des sciences médicales et paramédicales.

Le VP formation abonde dans ce sens. De plus, la PACES ne concerne pas que la filière médecine, mais aussi pharmacie, odontologie, maïeutique, kinésithérapie, manipulateurs radio, ...

Mme Mollard précise que ce qui est écrit au niveau de « Formation » pour la PACES correspond à ce qui est paramétré sur Parcoursup, inchangé depuis l'an dernier.

Renseignements pris auprès de M. Viton, **Mme Tardieu** confirme que l'intitulé des formations sur Parcoursup n'a pas pu être modifié et ne correspond pas à la réalité, à savoir que les manipulateurs radio ne font plus partie de PACES, alors que des places sont prévues pour les ergothérapeutes depuis deux ans.

Vote

La CFVU émet un avis favorable pour l'année 2019/2020 aux capacités d'accueil sur l'application Parcoursup :

- de la PACES par 18 voix pour et 9 voix contre ;
- des autres formations de premier cycle, hors PACES, par 24 voix pour et 3 voix contre.

Ces capacités d'accueil sont présentées en annexe 5 au présent procès-verbal.

Le VP Formation présente ensuite pour l'année 2019/2020 les attendus et critères généraux d'appréciation des dossiers pour l'accès aux formations du 1^e cycle (voir annexe 5).

Il signale la disparition, parmi les critères, du CV, de la lettre de motivation et du BAFA.

Mme Delorge remarque que le BAFA fait encore partie des critères des carrières sociales option Gestion urbaine et **M. Nicod** répond être d'accord pour le supprimer.

Mme Delorge rejoint les commentaires de **Mme Mohlo** qui tient, au nom de tous les élus étudiants, à remercier Aix-Marseille Université d'avoir pris en compte les demandes des étudiants lors des dernières CFVU.

M. Martin et M. Marlin informent la CFVU que les étudiants voteront tout de même contre par principe, même si aucun attendu n'a été ajouté en plus des nationaux (voir argumentaire vote des étudiants en annexe 6)

Vote

La CFVU approuve, par 18 voix pour et 9 voix contre, les attendus et critères généraux d'appréciation des dossiers pour l'examen des vœux sur l'application Parcoursup pour l'année 2019/2020, présentés en annexe 5 au présent procès-verbal.

5) Accès en master 1 – vague 2 et en master 2 pour 2019/2020

Mme Almeras présente les capacités d'accueil, les modalités d'analyse des candidatures et les dates de campagne de recrutement pour l'accès en master 1 des composantes FDSP, FSS, Médecine, Pharmacie et Sciences pour 2019/2020 (Voir annexe 7).

Un tableau de synthèse montre l'évolution des capacités d'accueil de chaque mention de master 1 entre 2018/2019 et 2019/2020, ainsi que le nombre des inscriptions administratives à la date du 24 octobre 2018.

Pour les masters 1 de la FDSP qui ne sélectionnaient pas en 2018/2019, la comparaison est réalisée avec le nombre d'inscrits en master 2 à cette même date.

Elle précise que pour la FDSP, deux mentions de masters 1 avaient proposé des capacités d'accueil pour 2018/2019 et six mentions supplémentaires vont sélectionner pour 2019/2020, ces étudiants recrutés l'année dernière feront donc l'objet d'une sélection en master 2.

Les composantes FSS et Pharmacie proposent des capacités en légère augmentation et Médecine maintient ses chiffres.

En Sciences, le parcours type Analyse sensorielle de la mention Neurosciences a fermé, d'où la baisse de capacité de 20. **M. Georgelin** en explique les raisons : des difficultés dans le regroupement de ces deux mentions en un master 1 commun, Analyse sensorielle et Neurosciences, ainsi qu'au niveau du master 2, délocalisé à Forcalquier avec de nombreux enseignants extérieurs, un faible effectif et une insertion professionnelle des étudiants pas très bonne.

M. Collomp demande que soit supprimé les L ou L3, redondants dans les colonnes « Mentions de licence conseillées » dans les tableaux de Sciences.

Mme Alméras présente ensuite les capacités d'accueil, les modalités d'analyse des candidatures et les dates de campagne de recrutement pour l'accès en master 2 de la FDSP et de l'IAE. (Voir annexe 7). Elle précise que, pour l'IAE, la mention Management et administration des entreprises accueille uniquement des étudiants en master 2.

M. Cassuto tient à signaler que « Mentions de licence conseillées » ne veut pas dire « obligatoires ».

Vote

En tenant compte des modifications de forme sollicitées par M. Collomp, la CFVU approuve, par 24 voix pour et 3 voix contre, les capacités d'accueil, les modalités d'analyse des candidatures et les dates de campagne de recrutement pour l'année 2019/2020 pour l'accès :

- en master 1 des composantes FDSP, FSS, Médecine, Pharmacie et Sciences
- en master 2 de la FDSP et de l'IAE

présentées en annexe 7 au présent procès-verbal.

6) Reconnaissance de la nouvelle activité « Etudiants émissaires » catégorie bonus « Engagement étudiant »

Mme Alméras présente les excuses de M. Albarian pour son absence à la CFVU de ce jour.

En préambule, **le VP formation** expose les raisons du changement de nom de cette activité « Etudiants ambassadeurs » en « Etudiants émissaires » depuis la CFVU du 8 novembre dernier.

Le Ministère a demandé la mise en place d'« Ambassadeurs étudiants » sur Parcoursup, qui devront répondre aux questions des lycéens, via des adresses génériques au niveau de chaque composante.

Afin d'éviter toute confusion et suite à de nombreux échanges, il a donc été choisi de renommer les étudiants du bonus piloté par M. Albarian « Etudiants émissaires ».

Il rappelle que, pour ce dispositif, environ trente étudiants d'AMU seront recrutés et formés avant de se rendre dans des lycées par groupe de deux ou trois, pour expliquer le fonctionnement de l'université, présenter l'offre de formation et répondre aux questions des élèves.

Ces « étudiants émissaires » ne pourront pas jouer le rôle d'« Ambassadeurs étudiants » de Parcoursup, ces derniers devant connaître plus particulièrement la filière pour laquelle ils devront renseigner les lycéens.

Mme Alméras présente ensuite cette activité « Etudiants émissaires » dans la catégorie bonus « Engagement étudiant », et plus précisément les deux niveaux de gradations qui posaient problème lors de la dernière CFVU car un étudiant ne pouvait pas obtenir 0.5 point de bonus dans un semestre (Voir annexe 8).

Concernant la demande de combiner ce dispositif avec celui des enseignants ambassadeurs existant en Sciences, **le VP formation** pense que ces dispositifs peuvent être complémentaires, mais estime préférable que la faculté de Sciences échange à ce sujet avec M. Albarian.

A la remarque de **M. Georgelin** concernant la première mission des étudiants émissaires : « 1. ... communiquer, lors de cinq demi-journées ... », **le VP formation** propose de remplacer « cinq » par « plusieurs » pour que cette description s'applique aux deux gradations.

A la question de **Mme Tardif** sur le contenu de la formation donnée à ces étudiants émissaires, **le VP formation** explique qu'une demi-journée sera dédiée à la présentation de leurs missions et de l'offre de formations d'AMU.

Mme Tardif estime que consacrer quatre demi-journées pour obtenir 0.25 point de bonus et six demi-journées pour 0.5 point ne représente pas un grand investissement si l'on considère qu'un semestre dure douze semaines.

M. Georgelin effectue la comparaison avec le bonus Sport qui consiste en la pratique régulière d'une activité sportive d'1 h 30 à 2 h par semaine, soit environ 20 h pour un semestre. Il fait ensuite remarquer qu'un étudiant engagé sur deux semestres, s'il ne suit pas de nouveau la formation, devrait effectuer une visite supplémentaire dans un lycée.

Le VP formation et **M. Collomp** précisent qu'une visite dans un lycée d'une demi-journée consisterait en environ 2 h d'interventions suivies d'échanges avec les lycéens en présentiel ou par mail, sans oublier les déplacements.

M. Georgelin ajoute que quatre demi-journées équivaldraient à environ 16 h et six demi-journées à 24 h.

A la remarque du **VP formation** sur l'encadrement par ces étudiants émissaires de visites *in situ* de lycéens à l'université, **Mme Almeras** répond que cette mission n'a pas été prise en compte dans la valorisation du bonus.

A la demande de **Mme Tardieu** sur la possibilité d'aller deux fois dans un même lycée, le **VP formation** répond que c'est au proviseur de s'organiser pour mobiliser le plus d'élèves possible le jour de la visite. Le dispositif prévoit le recrutement d'environ trente étudiants répartis en environ dix groupes allant dans cinq lycées chacun, soit cinquante visites par semestre.

A la question de **Mme Tardieu** sur le nombre de lycées dans l'académie, **Mme de Poncins** répond environ 75 lycées en considérant également Avignon.

Le VP formation propose alors de modifier les gradations en précisant quatre ou six demi-journées incluant la formation.

Vote

En tenant compte des modifications précisées dans le chapitre précédent, la CFVU approuve à l'unanimité la nouvelle activité « Etudiants émissaires » dans la catégorie bonus « Engagement étudiant » présentée en annexe 8 au présent procès-verbal.

V VIE ETUDIANTE

1) Commissions CVEC de campus : correctif

Mme de Poncins expose la modification apportée au cadrage des commissions CVEC de campus (voir annexe 9) : il s'agit d'ajouter parmi les invités permanents, le directeur du Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS) ou son représentant.

Le VP Formation explique que cette modification intervient suite à une demande du directeur du SIUMPS après le vote du cadrage lors de la CFVU de novembre. En effet, les projets étudiés dans ces commissions CVEC de campus pourraient concerner la santé des étudiants, la présence du SIUMPPS a, de ce fait, du sens.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve le correctif du texte de cadrage des commissions CVEC de campus présenté en annexe 9 au présent procès-verbal.

2) Projets FSDIE

Mme Molho présente les conclusions des commissions des 27 et 29 novembre 2018 sur les projets d'initiative étudiante sollicitant le FSDIE (voir annexe 10).

Elle précise que, vu le nombre important de dossiers présentés, la commission a été scindée en deux ; elle constate une augmentation des dossiers portés en leurs noms par des étudiants, qui n'ont notamment pas d'association étudiante dans leur cursus.

Mme Delorge précise que le montant total dépensé cette année sur le FSDIE est d'environ 650 000 euros sur une somme totale allouée d'environ 663 000 euros (budget primitif 2019 + budget rectificatif 1).

Mme Molho constate que les projets à visées sanitaire et sociale sont en augmentation, plus particulièrement autour de l'apprentissage de la langue des signes et de la formation au brevet PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1). Elle s'interroge sur la possibilité d'une prise en charge par l'établissement de ce type de formation pour l'ensemble des étudiants, ce qui pourrait être un plus au diplôme de l'étudiant.

Mme Tardieu précise que la formation au brevet de secourisme est obligatoire pour le secteur santé hors orthophonie et orthoptie. **Le VP Formation** trouve l'idée intéressante. **M. Valério** en indique le coût de 40 euros.

Une discussion s'engage au sujet de l'apprentissage de la langue des signes française.

Mme Americci indique que l'apprentissage de la langue des signes française est proposé pour tous les publics volontaires au centre de langue d'ALLSH et également dans le cursus LANSAD à destination des étudiants d'ALLSH. Elle salue le développement de l'utilisation de cette langue et la richesse notamment dans le cadre d'échanges culturels que cela apporte.

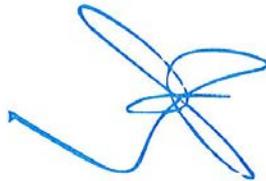
Quelques précisions sont également apportées par **Mme Delorge, M. Collomp** et **Mme Mestrallet** concernant les niveaux de certification, les volumes horaires et les coûts des formations de langue des signes française. A titre d'exemple, le coût d'un interprète en langues des signes pour un étudiant en situation de handicap, est de 70 euros l'heure.

Vote

La CFVU approuve, par 24 voix pour et 3 voix contre, les avis des commissions FSDIE des 27 et 29 novembre 2018 concernant les projets étudiants présentés en annexe 10 au présent procès-verbal.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, le **VP Formation** lève la séance à 17 h 45.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.